

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Lysol® Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria™ New Day Clinging Gel Toilet Bowl
Cleaner Mango and Hibiscus Scent



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Lysol® Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria™ New Day Clinging Gel Toilet Bowl
Cleaner Mango and Hibiscus Scent

Distribué par : Reckitt Benckiser LLC.
Morris Corporate Center IV
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)
Parsippany, New Jersey 07054-0225
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.
1680 Tech Avenue, Unit #2
Mississauga, Ontario L4W 5S9
CANADA
Téléphone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Médical) : 1-800-338-6167

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport) : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada) CHEMTREC
En dehors des États-Unis et du Canada (Amérique du Nord),appelez Chemtrec :
703-527-3887.

Site internet : : <http://www.rbnainfo.com>

Utilisation du produit : Toilet bowl cleaner Utilisation par les consommateurs

Cette FDS est conçue pour le lieu de travail, les employés, le personnel d'urgence et pour d'autres conditions et situations où il existe un potentiel plus important à grande échelle ou prolongée d'exposition, conformément aux exigences de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail Département du Travail des Etats-Unis (USDOL Occupational Safety and Health Administration).

Cette FDS n'est pas applicable à l'utilisation par les consommateurs de nos produits. Pour l'utilisation par des consommateurs, toutes les précautions et les informations de premiers secours sont fournies sur l'étiquette du produit conformément aux réglementations gouvernementales applicables, comme indiqué dans la section 15 de cette FDS.

SDS # : D8408830

Formulation # FF3289086

No D'IDENTIFICATION EPA : 777-144

D8408830

2. Identification des dangers

- Classement de la substance ou du mélange** : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

- Danger
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

- Généralités** : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention** : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Intervention** : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Aucun connu.
- Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|---|----|------------|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | <1 | 68424-85-1 |
| Octyl Decyl Dimethyl Ammonium Chloride | ≤1 | 32426-11-2 |
| didecyldimethylammonium chloride | <1 | 7173-51-5 |
| Diocetyl Dimethyl Ammonium Chloride | <1 | 5538-94-3 |

Le produit ne contient aucun ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

D8408830

3. Composition/information sur les ingrédients

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

D8408830

4. Premiers soins

- | | |
|-----------------------------|---|
| Contact avec la peau | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître |
| Ingestion | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales |

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- | | |
|----------------------------------|---|
| Note au médecin traitant | : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements particuliers | : Pas de traitement particulier. |
| Protection des sauveteurs | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. |

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- | | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| Agents extincteurs inappropriés | : Aucun connu. |

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Dangers spécifiques du produit | : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. |
|---------------------------------------|--|

- | | |
|---|-----------------------------|
| Produit de décomposition thermique dangereux | : Aucune donnée spécifique. |
|---|-----------------------------|

- | | |
|--|---|
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers | : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
|--|---|

- | | |
|--|---|
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |
|--|---|

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- | | |
|---|--|
| Pour le personnel non affecté aux urgences | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
|---|--|

D8408830

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Intervenants en cas d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». |
| Précautions environnementales | <ul style="list-style-type: none"> : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- | | |
|--------------------------|--|
| Petit déversement | <ul style="list-style-type: none"> : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |
| Grand déversement | <ul style="list-style-type: none"> : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets. |

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- | | |
|--|---|
| Mesures de protection | <ul style="list-style-type: none"> : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient). |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | <ul style="list-style-type: none"> : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

Non applicable.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

- : En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

- : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

| | |
|---|-----------------------------------|
| État physique | : Liquide. [Liquide visqueux.] |
| Couleur | : Bleu.-Vert. |
| Odeur | : Caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Non disponible. |
| pH | : 4 à 4.4 |
| Point de fusion et point de congélation | : Non disponible. |
| Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition | : 100°C (212°F) |
| Point d'éclair | : Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) |
| Taux d'évaporation | : Non disponible. |
| Inflammabilité | : Non disponible. |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | : Non disponible. |
| Tension de vapeur | : Non disponible. |
| Densité de vapeur relative | : Non disponible. |
| Densité relative | : 0.99 à 1.02 |
| Densité | : 0.99 à 1.02 g/cm³ [25°C (77°F)] |
| Solubilité | : |

| Médias | Résultat |
|--------------|--------------------|
| l'eau froide | Facilement soluble |
| l'eau chaude | Facilement soluble |

| | |
|---|---|
| Solubilité dans l'eau | : Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non applicable. |
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible. |
| Température de décomposition | : Non disponible. |
| Viscosité | : Dynamique: 200 à 400 mPa·s (200 à 400 cP) |

Caractéristiques des particules

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Taille médiane des particules | : Non applicable. |
|--------------------------------------|-------------------|

D8408830

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matériaux incompatibles | : Aucune donnée spécifique. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|---|---|---|----------------------------|
| Lysol Cling TBC _FF3289086_D8408830 NA | CL50 Inhalation Vapeur | Mammifère - espèces non précisées | >2.21 mg/l | 4 heures |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | DL50 Orale DL50 Cutané | Rat Lapin | >5000 mg/kg 2848 mg/kg | - - |
| didecyldimethylammonium chloride | DL50 Cutané DL50 Orale DL50 Orale DL50 Orale DL50 Orale DL50 Orale | Lapin Rat Rat Souris Rat Rat - Femelle | 3413 mg/kg 344 mg/kg 398 mg/kg 268 mg/kg 238 mg/kg 264 mg/kg | - - - - - - |

Conclusion/Résumé : Non classé. Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires »

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|---|---|----------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Lysol Cling TBC _FF3289086_D8408830 NA | Yeux - Opacité de la cornée Peau - Érythème/Escarre Peau - Hautement irritant | In vitro Lapin Lapin | >55 2.3 - | - - 25 mg | - 72 heures - |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) didecyldimethylammonium chloride | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 500 mg | - |

Conclusion/Résumé

| | |
|---------------------|---|
| Peau | : Provoque une irritation de la peau. Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires » |
| Yeux | : Provoque de graves lésions des yeux. Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires » |
| Respiratoire | : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. |

D8408830

11. Données toxicologiques

Sensibilisation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Voie d'exposition | Espèces | Résultat |
|--|-------------------|---------------|-------------------|
| Lysol Cling TBC _FF3289086_D8408830 NA Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | peau | In vitro | Sensibilisant |
| | peau | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |

Conclusion/Résumé

- Peau** : Sensibilisant cutané Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires »
- Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Expérience | Résultat |
|---|---|---|----------|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries | Expérience: In vitro Sujet: Bactéries | Négatif |
| | OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères | Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal | Négatif |
| | OECD 476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères | Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal | Négatif |

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

| Nom | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---|-------------|-------------------|------------------------------------|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) didecyldimethylammonium chloride | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |
| | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Code # : FF3289086_D8408830 n° SDS : D8408830
(NA)

Date d'édition : 8/13/2024

9/16

D8408830

11. Données toxicologiques

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

D8408830

11. Données toxicologiques

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|---|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|---|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | 344 | 2848 | N/A | N/A | N/A |
| Octyl Decyl Dimethyl Ammonium Chloride | 100 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| didecyldimethylammonium chloride | 238 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Diocetyl Dimethyl Ammonium Chloride | 100 | 50 | N/A | N/A | N/A |

12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|---|---|--|--|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | Aiguë CE50 0.016 mg/l | Daphnie | 48 heures |
| didecyldimethylammonium chloride | Aiguë CL50 64 ppb Eau douce Chronique CE10 0.009 mg/l CE50 0.062 mg/l NOEC 0.013 mg/l NOEC 0.021 mg/l Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce Aiguë CE50 18 ppb Eau douce Aiguë CL50 39 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 0.01 µg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues Plantes aquatiques Plantes aquatiques Daphnie Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Poisson - Acipenser transmontanus - Larve Daphnie - Daphnia magna | 96 heures 72 heures 72 heures 96 heures 21 jours 72 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 48 heures 96 heures |
| Diocetyl Dimethyl Ammonium Chloride | Aiguë CE50 0.1 ppm Eau douce Aiguë CL50 0.7 ppm Eau douce | Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss | 48 heures 96 heures |

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Persistante et dégradation

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

D8408830

12. Données écologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|---|--------------------|-----------|------------------|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | - | - | Facilement |

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|--|----------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |

D8408830

14. Informations relatives au transport

| | | | | |
|--------------------------|------|------|------|------|
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. |
|--------------------------|------|------|------|------|

Autres informations

- IATA** : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.
- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
CWA (Clean Water Act) 311: Sodium Hydroxide

- Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit
- DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit
- DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | % | Classification |
|---|---------|--|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) | 0.1 - 1 | TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |
| Octyl Decyl Dimethyl Ammonium Chloride | 0.1 - 1 | TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 |

D8408830

15. Informations sur la réglementation

| | | |
|------------------------------------|---------|--|
| didecyldimethylammonium chloride | 0.1 - 1 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |
| Diethyl Dimethyl Ammonium Chloride | 0.1 - 1 | TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 |

Réglementations d'État

Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: Ethanol (Ethyl Alcohol)

Pennsylvanie : Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

Éléments de l'étiquette

CCCR

Mention d'avertissement : DANGER CORROSIF

Mentions de danger : Corrosif pour les yeux et la peau.
Provoque des brûlures.

Mesures de précaution : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Manipuler avec soin. Wear long rubber gloves.
Tenir hors de portée des enfants.

EPA

Mention d'avertissement: : DANGER CORROSIF

Mentions de danger : Causes skin burns and substantial but temporary eye damage.

Spécial Substance inerte.

Mesures de précaution : Do not get in eyes, on skin or on clothing. Prolonged or frequently repeated skin contact may cause allergic reactions in some individuals. Wear protective eyewear (safety glasses) (goggles), gloves and clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Remove and wash contaminated clothing before reuse.

Sensibilisant cutané :

Autres informations / Recommandations

Autres informations : Aucun effet important ou danger critique connu.

Recommandations : Aucun effet important ou danger critique connu.

Recommandations : Aucun effet important ou danger critique connu.

D8408830

16. Autres informations

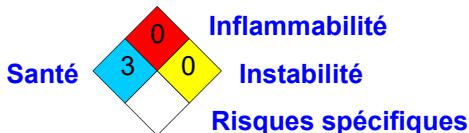
Hazardous Material Information System (États-Unis)

| | | |
|-------------------|---|---|
| Santé | / | 3 |
| Inflammabilité | | 0 |
| Risques physiques | | 0 |

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)



NFPA (30B) aérosol
Inflammabilité

Non applicable

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Légende des abréviations | : | ETA = Estimation de la toxicité aiguë |
| | : | FBC = Facteur de bioconcentration |
| | : | SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| | : | IATA = Association internationale du transport aérien |
| | : | CVI = conteneurs en vrac intermédiaires |
| | : | code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses |
| | : | LogKoe = coefficient de partage octanol/eau |
| | : | MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) |
| | : | NU = Nations Unies |

Date d'édition : 8/13/2024

Date de publication précédente : 8/13/2024

Version : 3

D8408830

16. Autres informations

Élaborée par : Reckitt Benckiser LLC.
Product Safety Department
1 Philips Parkway
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.
FAX: 201-476-7770

☒ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB est membre du programme de gestion des produits CSPA Product Care.